

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 22 novembre 2018

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 23 novembre 2018

D/2018-026

Aujourd'hui, jeudi 22 novembre 2018 à 15 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Régine Marchand, Vice-Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames MARCHAND, JAMET et POITREAU et Messieurs LAMAISON et BRASSEUR

A titre de suppléant :

Pouvoir :

Etaient excusés :

Mesdames CUNY, BOISSEAU, LIRE, LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET et RAUX et Messieurs du PARC et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-033-253306187-20181122-D2018_026-D



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2018/026

PROJET PARTENARIAL – SIVU VILLES DE BORDEAUX ET MERIGNAC - CANDIDATURE

L'assiette Citoyenne : manger mieux pour gaspiller moins
Appel à Projet national 2018 -2019 : Programme National pour l'Alimentation (PNA)
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical :

Dans le cadre de la convention liant le SIVU aux deux villes en matière de restauration collective et du plan stratégique de l'établissement, le double sujet de l'éveil au goût et de la lutte contre le gaspillage alimentaire correspond à un objectif partagé.

Plusieurs actions ont déjà été engagées à cet effet comme, il y a deux ans, l'étude sur le gaspillage alimentaire des satellites dont les conclusions ont été partagées en Comité Syndical. L'exploitation des résultats de ce travail a permis, par exemple, de retravailler les grammages de certains plats et menus. En outre, la Loi EGALIM, adoptée récemment suite aux Etats Généraux de l'Alimentation, pointe un certain nombre d'obligations nouvelles pour la restauration collective territoriale, dont la mise en place formalisée d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire reposant sur un diagnostic partagé.

Nos actions doivent donc monter en puissance. Les services de l'établissement et des deux villes ont commencé à travailler ensemble le sujet et doivent proposer une plateforme d'actions concrètes qui sera soumise aux différentes instances.

Simultanément, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en partenariat avec l'ADEME et le Ministère de la Santé, vient de lancer un appel à projets dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation visant à soutenir des initiatives territoriales rentrant dans ce cadre. 4 priorités sont retenues : la justice sociale, l'éducation alimentaire des jeunes, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial. Un thème est plus particulièrement identifié : l'essai de démarches ou des dispositifs exemplaires.

Les délais très brefs de cette procédure et la date butoir de remise du dossier (le 15 novembre dernier) n'ont pas permis de respecter le calendrier habituel de décision de notre Comité Syndical, mais il est proposé de rajouter ce projet à l'ordre du jour de notre séance du 22 novembre afin de nous permettre de candidater à cette initiative intéressante qui pourra contribuer à structurer notre plan d'actions.

« L'assiette citoyenne : manger mieux pour gaspiller moins » a pour cible les enfants du secteur élémentaire des deux villes. L'éveil au goût et l'éducation à l'alimentation seront déclinés au travers d'ateliers d'animation à destination des enfants et d'une sensibilisation (SIVU et villes) des personnels dans le cadre de la formation continue. L'amélioration du temps de repas et la lutte contre le gaspillage se concrétiseront à travers des aménagements divers (tables de tri ; valorisation des bio-déchets...) et une nouvelle évaluation du gaspillage (pesées sur satellites) permettant d'actualiser la revue des grammages. Enfin, de nouveaux outils de communication partagés favorisant le rapprochement entre le producteur du repas (Le SIVU) le service à table (les villes) et le consommateur final (les enfants) seront imaginés et mis en place.

L'ensemble de ces opérations réparties sur 2 voire 3 exercices s'établit avec un budget prévisionnel légèrement inférieur à 200 000 euros, répartis entre les 3 partenaires selon les modalités suivantes :

	SIVU	Mérignac	Bordeaux
Matériels (Tables de tri)		12 x 3 840 46 080 €	15 x 3 840 57 600 €
Matériel de communication	5 000 €	4 000 €	4 000 €
Petits équipements		5 000 €	10000 €
Formation		20 000 €	20 000 €
Location balance	2 000 €		
Actions d'éducation au goût SIVU	6 500 €		
RH	9 500 €		
Collecte des biodéchets		3 370 €	
Total	23 000 €	78 450 €	91 600 €

La subvention sollicitée s'établit à **70 000 euros**.

Le portage de l'opération sera assuré par le SIVU pour le compte des 3 partenaires. Elle devra donner lieu à une convention tripartite de financement. Un Comité de Pilotage associant l'exécutif des 3 partenaires sera instauré. Le mode projet sera privilégié dans la mise en œuvre.

Il vous est donc proposé de bien vouloir vous prononcer favorablement sur cette candidature selon les modalités correspondant au dossier ci-annexé, pour un montant de financement sollicité de 70 000 euros. Il est bien entendu que la déclinaison précise de cette opération sera soumise aux instances de chacun des partenaires et que son suivi fera l'objet d'une information régulière au Comité Syndical.

LE COMITE SYNDICAL

Article 1 :

Approuve le projet de candidature partenariale du SIVU et des Villes de Bordeaux et Mérignac dans le cadre de l'opération « **L'assiette Citoyenne : manger mieux pour gaspiller moins** » et le projet de financement afférent.

Article 2 :

Autorise la Présidente à demander tous financements dans le cadre de ce projet.

Article 3 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire.

Voix pour : 5
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 22/11/2018

La Présidente,



Emmanuelle CUNY